

Délibération n° 20241026-010

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 26 octobre 2024

Objet : VALIDATION ET
TRANSFERT DE
COMPÉTENCE
D'AIGUEPERSE

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
17 octobre 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 145

Présents : 88

Pouvoir : 3

Votants : 91

Pour : 85

Contre : 1 – (AMBLARD
Patrick)

Abstention : 3 –
(DEVERNOIX Marc-
Antoine, RAY Raïssa,
GUELON René)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, COUPAT Sylvie, FRITEYRE Lilian, PINTE Emmanuel, DEMAY André, MARTINEZ Gérard, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, PRADIER Alain, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, SANCHEZ Claude-Emmanuel, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TOURLONIAS Vincent, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, VATIN Thierry, GAUMY Francis, ROGER Christine, DAVID Marie, CLEMENT Jean-Marie, VIGIGNOL Yannick, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, PONTRUCHER Bruno, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, LAMOUREUX Jean-François, JEANVOINE Olivier, RABY Laurent, BARRAUD Pierre, MEYER Jean-François, PELISSIER Patrick, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger, POUZADOUX Jean-Paul, ANDANSON Alain

Suppléants ayant pouvoir :

GENTEUIL Bruno, BLANC Patrice, NEDELLEC Jean-Yves, MERLE Francis, GIRONDE Alain, GUELON René, BOISNAULT Christian, CAVALIERE Jean-Jacques, VINCENT Claude, MANCHERON Louis, BOSTVIRONNOIS Maryse, GROSLIER Jean-Yves, PELLISSIER Emmanuel, JACQUARD Bernard, SENEGAS ROUVIERE Didier

Pouvoirs :

PALERMO Antonio donne procuration à VATIN Thierry, DURANTIN Christian donne procuration à DOMINGO Marcel, SABATIER Pierre donne procuration à KHATCHADOURIAN-TECER Claudine

Secrétaire de séance : Mme BRUN

VALIDATION ET TRANSFERT DE COMPÉTENCE D'AIGUEPERSE

Par délibération de son conseil municipal du **4 Avril 2024**, la commune d'AIGUEPERSE a demandé à TE63 un transfert de sa compétence « réseau de chaleur renouvelable » pour un projet de réseau de chaleur destiné à desservir **9 bâtiments** sur le territoire de la Commune.

La Commune a conduit une étude de faisabilité du projet et celle-ci a conclu à la viabilité technico-économique du projet. L'investissement global du projet est estimé à **3 173 000 € HT**, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

Le Conseil d'exploitation a émis un avis favorable à ce transfert de compétence.

Il est proposé au Comité syndical d'accepter ce transfert de compétence étant précisé que la construction des installations de production de distribution de chaleur ne pourra débuter que si les conditions suivantes sont réunies :

- L'intégralité des clients pressentis ont signé une police d'abonnement ;
- Un foncier éligible à l'installation des équipements nécessaires à la production de chaleur est mis gratuitement à disposition de TE63 ;
- Les dispositifs de soutien public (Fonds chaleur, Conseil Départemental, CEE,...) au projet sont validés ;
- Les tarifs de la chaleur prédéfinis permettent d'obtenir :
 - des recettes prévisionnelles de vente de chaleur et d'abonnement qui compensent les charges prévisionnelles du service public ;

- un coût moyen de la chaleur pour chaque usager inférieur au coût moyen de référence actuel fossile de ces usagers ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



 **territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME